

La Déclaration d'intention

Le mariage catholique repose sur quatre piliers, c'est-à-dire sur quatre attitudes sur lesquelles le couple chrétien s'engage à vivre, non seulement au moment de se marier mais aussi tout au long de sa vie. Ces quatre « fondamentaux » sont inscrits dans la lettre d'intention, appelée aussi déclaration d'intention, que **chaque fiancé** rédige avant de se marier.

Qu'est-ce que la déclaration d'intention ?

La *déclaration d'intention* est **un texte d'engagement personnel et manuscrit**, qui poursuit deux objectifs : mettre par écrit l'engagement oral prononcé lors de la célébration et servir de feuille de route.

1. Un engagement écrit

La *déclaration d'intention* est la mise par écrit de l'engagement oral que chacun.e prend au regard des quatre piliers ou fondements du mariage, lors de la célébration du sacrement de Mariage. Il.elle écrit avec ses propres mots ce que représente pour lui ou elle chacun de ces fondements et comment il ou elle s'engage à les mettre en œuvre dans sa vie de couple.

Ce texte, cosigné par l'accompagnateur spirituel, est conservé dans le dossier administratif pour signifier qu'il est conforme à l'exigence du mariage chrétien et que l'Eglise s'engage avec le couple, pour le protéger et le faire grandir.

2. Une feuille de route

Ce texte concerne toute la vie future du couple et de la famille. C'est une vraie feuille de route. Elle aidera les membres du couple à relire, dans les années suivantes, la manière dont ils vivent leur projet commun décidé au moment du mariage.

Elle mentionnera aussi pourquoi le couple veut se marier religieusement et comment il a l'intention de vivre la dimension de la foi chrétienne.

Quel est le contenu de la déclaration d'intention ?

La *déclaration d'intention* **n'est pas destinée à être lue en public**. Elle est remise à l'accompagnateur spirituel (diacre ou prêtre) qui pourra éventuellement la préciser avec chacun.

La rédaction de ce texte est assez libre mais les quatre piliers du mariage doivent apparaître explicitement dans le texte. Peu importe les mots employés ou l'ordre de présentation.

• Conseils au niveau de la forme

La déclaration d'intention peut s'ouvrir par un bref rappel de la manière dont l'amour du couple a commencé, comment il a grandi et pourquoi le désir aujourd'hui de se marier religieusement.

Chacun rédige sa déclaration d'intention à la première personne du singulier, en utilisant « je » et en l'écrivant sur ordinateur afin de pouvoir faire des modifications. Il sera nécessaire pour le dossier administratif de recopier la version finale à la main, en essayant d'être très lisible.

La déclaration d'intention est un engagement qui est pris devant l'Eglise et devant son conjoint.

Au niveau de la forme cela peut s'exprimer de deux manières :

- 1ère forme : Je m'adresse directement à mon conjoint, par exemple : « devant l'Eglise, je m'engage à être **pour toi** un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour grandisse dans une fidélité totale. »
- 2ème forme : je m'adresse à l'Eglise, par exemple : « Devant l'Eglise, je m'engage à être **pour mon mari/ma femme** un véritable soutien et à tout faire pour que notre amour grandisse dans une fidélité totale. »

Longueur conseillée : Une page manuscrite recto verso.

La déclaration d'intention est datée et signée. Il est conseillé d'en garder une copie afin de pouvoir la relire plus tard.